

N/REF : 18/10/2025 17H45 C:000073 I:14552
V/REF : AC/C37340
V/Appel du Samedi 18/10/2025 a 17H45

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. SBOS
IMMEUBLE : SYMBIOSE -SBOS
6, RUE DE LA METAIRIE
.
44700 ORVAULT

Rennes, le 27 Janvier 2026

Référence Marché: 022900-Multi-Techniques d'Urg.
LOCALISATION : ALLEE 6 METAIRIE - PORTE IMMEUBLE - CONTACT MME PICHE - *06 44776886*
MOTIF : PORTE IMMEUBLE BLOQUEE FERMEE
Donneur d'ordre : Mme A JUDAIS

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de serrurerie.

INTERVENTION DU 18/10
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : PORTE D'IMMEUBLE RESTE BLOQUÉE
CONSTAT 2 : BOUTON POUSSOIR FONCTIONNE A L'INTÉRIEUR MAIS BADGE
EXTÉRIEUR NE FONCTIONNE PAS
DÉMONTAGE PLATINE ARRIERE ET AVANT
CONSTAT : RIEN A SIGNALER
CONCLUSION : LE PROBLEME VIENT DU DÉTECTEUR DE BADGE A RÉINITIALISER OU
QUI EST A REMPLACER
PRÉCONISATION : PRÉVOIR L'INTERVENTION AVEC L'ENTREPRISE EN CHARGE DE
L'INSTALLATION
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 12/01/26 a 10H05 M. T CERMELLI
NR AB Email envoyé le 05/01/26 a 10H20 M. T CERMELLI
NR AB Email envoyé le 29/12/25 a 10H55 M. T CERMELLI
NR AB Email envoyé le 22/12/25 a 14H18 M. T CERMELLI
NR AB Email envoyé le 08/12/25 a 10H13 M. T CERMELLI
NR AB Email envoyé le 01/12/25 a 09H44 M. T CERMELLI

NR AB Email envoyé le 24/11/25 a 10H22 M. T CERMELLI
NR AB Email envoyé le 17/11/25 a 09H45 M. T CERMELLI
NR AB Email envoyé le 12/11/25 a 09H40 M. T CERMELLI
NR AB Email envoyé le 03/11/25 a 09H38 M. T CERMELLI
NR AB Email envoyé le 27/10/25 a 09H45 M. T CERMELLI
BB AB Email envoyé le 21/10/25 a 00H18 M. T CERMELLI
AT LCOMPTER Email envoyé le 20/10/25 a 09H00 Mme A JUDAIS

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Intervention Serrurerie <=2H00	1	322,30	322,30
	TOTAL H.T.			322,30
	T.V.A. a 10,00%			32,23
	TOTAL T.T.C.En EURO			354,53

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.